

LA LETTRE DES PARLEMENTAIRES POUR LA TAXE TOBIN *Appel de Washington*

<http://tobintaxcall.free.fr>

Vous trouverez ci-joint le numéro du mois de Juin 2001 de la lettre des parlementaires pour la taxe Tobin. Pour tout renseignement complémentaire ou pour abonner gratuitement à cette lettre mensuelle par email d'autres parlementaires, des membres d'ONG ou toute personne intéressée, n'hésitez pas à nous contacter à : tobintaxcall@free.fr

Bien cordialement,

Harlem Désir et Glyn Ford

Intergroupe « Taxation du capital, fiscalité, mondialisation » du Parlement européen

Numéro 4

JUIN 2001

Sommaire :

- 1 La Présidente du Parlement Norvégien soutient la Taxe Tobin
- 2 Auditions d'économistes et débat sur la présidence belge au Parlement européen
- 3 Uruguay : dépôt d'un projet de loi sur la taxe Tobin au Sénat
- 4 Les Parlementaires Argentins s'organisent pour obtenir l'instauration d'une taxe de type Tobin
- 5 Un goût de Porto Alegre sur les rives du Rhin : le Gouverneur du Rio Grande Do Sul reçu au Parlement Européen à Strasbourg
- 6 Etats-Unis : une nouvelle résolution sur la taxe Tobin bientôt déposée à la Chambre des représentants
- 7 Le PDG de la société de clearing Clearstream démis de ses fonctions – Interview de Denis Robert auteur de « Révélation\$ »

1 - La Présidente du Parlement Norvégien en faveur de la taxe Tobin

Après la Suède et la Finlande, la taxe Tobin s'attaque à la Norvège. Les députés norvégiens qui se mobilisent en ce moment en faveur de la taxe Tobin viennent de recevoir un renfort de choix. La Présidente du Parlement Norvégien, **Mrs. Kirsti Kolle Grøndahl** vient en effet d'apporter son soutien à leur campagne et signe l'Appel mondial des parlementaires pour la taxe Tobin. Bienvenue au club !

2. Parlement européen : auditions publiques d'économistes sur la taxe Tobin

A la veille de la Présidence Belge de l'Union européenne, l'intergroupe « Taxation du capital, fiscalité, mondialisation » organise au Parlement européen à Bruxelles, le 27 Juin 2001, des auditions d'économistes sur la taxe Tobin. Celles ci seront suivies d'une table ronde sur la présidence belge, qui débute le 1^{er} juillet 2001, à laquelle participera **M. Charles PICQUE, Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique.**

L'objectif de l'intergroupe est de traiter de façon concrète, à la fois sur les plans techniques et politiques, la question de la faisabilité et des conditions de mise en œuvre d'une taxe de type Tobin à l'échelle européenne.

Trois économistes présenteront les résultats de leurs travaux et répondront aux questions des ONG, des citoyens, des parlementaires. Le Professeur **Anthony CLUNIES-ROSS** de l'Université Strathclyde de Glasgow présentera les mécanismes de perception de la taxe et les effets attendus. **Bruno JETIN, Maître de Conférence** à l'Université Paris XIII, présentera les derniers travaux du comité scientifique d'ATTAC et traitera notamment les questions des centres "off shore", de l'évasion fiscale et de l'utilisation du produit de la taxe.

Le Professeur **Paul Bernd SPAHN** de la Goethe Universität de Francfort, présentera sa proposition de plus en plus débattue de taxe à double niveau.

Le Professeur de droit fiscal européen **Lieven DENYS** de la Vrije Universiteit Brussel (VUB) répondra à l'argument de la Commission européenne sur une incompatibilité de la taxe Tobin avec les traités.

Le débat final sur les initiatives pendant la Présidence belge sera l'occasion de revenir, avec le Ministre de l'Économie, sur le programme de travail de la présidence adopté par le gouvernement de Belgique le 15 Décembre 2000, qui prévoit de demander une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une taxe sur la spéculation financière internationale.

Programme

Mercredi 27 juin 2001

Auditions publiques d'économistes sur la taxe Tobin

suivies d'une table ronde

Quelles initiatives pendant la présidence belge

organisées par l'intergroupe « Taxation du capital, fiscalité, mondialisation »

Parlement européen - 60 Rue Wiertz - Bruxelles salle 1 G 3

9h00: Accueil

9h30: Introduction par **Francis Wurtz**, Président du groupe GUE/NGL du Parlement européen

9h40: Taxer les transactions sur les devises : Dans quel but ? Où, qui et comment ?

Présidente de séance : **Danielle Auroi**, députée européenne (Verts, France)

Exposés de **Anthony Clunies-Ross**, Professeur à l'Université Strathclyde de Glasgow et **Bruno Jetin**, Maître de conférences à l'Université de Paris XIII, membre du Conseil scientifique d'ATTAC-France

10h20: Questions des députés

10h30: “Proposition d'une taxe à deux échelons sur les transactions des devises”

Président de séance: **Reino Paasilinna**, député européen (PSE, Finlande)

Exposé de **Paul Bernd Spahn**, Professeur à la Goethe Universität de Francfort

11h00: Questions des députés

11h20: Conclusions des économistes

11h30: Compatibilité d'une taxe de type Tobin avec les traités européens

Exposé de **Lieven Denys**, Professeur de droit fiscal européen à la Vrije Universiteit Brussel (VUB)

11h40: Quelles initiatives pendant la Présidence belge de l'Union européenne ?: Table ronde et débat avec la salle

Président de séance: **Harlem Désir**, député européen (PSE, France), président de l'intergroupe "Taxation du capital "

- **Charles PICQUE**, Ministre Belge de l'Economie et de la Recherche scientifique, chargé de la politique des grandes villes

- **Dirk Van der Maelen**, député belge, Président du groupe de travail parlementaire sur la taxe Tobin

- **Pierre Jonckheer**, député européen (Verts, Belgique)

- **Sophie Charlier**, représentante des Réseaux belges d'action contre la spéculation financière

12h50: Conclusions par **Glyn Ford**, député européen (PSE, Royaume Uni), secrétaire de l'intergroupe "Taxation du capital"

13h00: Clôture

Pas de frais de participation, inscriptions avant le 26 juin au Parlement européen :

Bureau de Harlem Désir - Tel : (00 32 2) 284 78 53 / 58 53 ; Fax 284 98 53 – Valérie Picquet.

Bureau de Glyn Ford - Tel : (00 32 2) 284 75 18 ; Fax 284 95 18 - Emma Whelan.

3. Uruguay : la taxe Tobin au programme du Parlement

Le sénateur José Korzeniak, en collaboration avec ATTAC Uruguay, a présenté, à la fin du mois du mai 2001, un projet de loi afin que « *l'Etat uruguayen propose, à tous les niveaux de relation internationale – bilatérales, sub-régionales, régionales, au niveau du continent et mondiales – l'application d'une taxe sur les transactions financières spéculatives entre 0.1% et 1% (connue sous le nom de taxe Tobin).* »

Dans son exposé des motifs, José Korzeniak estime que la taxe Tobin pourrait rapporter « *entre 50 et 300 milliards de dollar par an* ». Il rappelle la mobilisation internationale existante sur cette thématique qui a été suscitées par des ONG, et les initiatives parlementaires dans différents pays « *comme les USA, la France, la Finlande, l'Espagne, l'Argentine, entre autres* ».

Le second article du projet de loi propose que soit décidé, conjointement au niveau international, la création d'un Organisme au sein du Conseil Economique et Social des Nations Unies. Celui-ci serait chargé de l'administration de cette taxe et verserait les fonds récoltés aux pays en voie de développement, avec trois objectifs principaux : le combat contre la pauvreté; le développement économique; et l'annulation de la dette extérieure. Cet organisme aurait un échelon de représentation au niveau régional et ses membres n'auraient pas de pouvoir de veto.

Vous pouvez consulter l'intégralité du texte de ce projet de loi sur le site de l'Appel mondial des parlementaires pour la taxe Tobin : <http://tobintaxcall.free.fr>

4. Les parlementaires argentins s'organisent pour réussir à instaurer une taxe de type « Tobin »

Le 6 Juin 2001 s'est tenue au Parlement Argentin une réunion de parlementaires durant laquelle a été présenté un nouveau projet de résolution sur la taxe Tobin. Un projet similaire a également été présenté au Sénat. Une réunion de l'ensemble des députés et des sénateurs signataires, ouverte à la presse, est programmée pour le 5 juillet. A cette occasion, les parlementaires ont prévus de rejoindre ensemble l'Appel mondial des parlementaires pour la taxe Tobin.

Au cours d'un récent passage en Europe, le Professeur **Mario Rapoport**, fondateur d'ATTAC Argentine, a notamment établi des liens avec la coordination ATTAC de l'Assemblée nationale française et l'intergroupe du Parlement européen afin de préparer des initiatives futures en commun et de renforcer la participation des parlementaires de leurs assemblées respectives au réseau des parlementaires issu du Premier Forum Social Mondial de Porto Alegre.

Vous pouvez consulter l'intégralité du texte du projet de résolution sur le site de l'Appel mondial des parlementaires: <http://tobintaxcall.free.fr>

5 – Un goût de Porto Alegre sur les rives du Rhin

Olivio Dutra, le Gouverneur de l'Etat de Rio Grande Do Sul, au Brésil, dont la capitale est Porto Alegre était au Parlement européen à Strasbourg le mercredi 13 juin. Reçu par **Nicole Fontaine**, présidente du Parlement, ainsi que par les présidents de tous les groupes de gauche, chaleureusement salué dans la tribune par l'Assemblée plénière, le Gouverneur était venu chercher un renforcement des actions de coopération en cours ou en projet au Rio Grande Do Sul avec le soutien de l'Union Européenne. Le Rio Grande Do Sul est un Etat de 10 millions d'habitants dont la superficie est égale à près de dix fois la Belgique, et où les besoins d'équipement sociaux et environnementaux, de formation et de développement économique sont immenses.

Il fut beaucoup question, lors de cette journée, des liens entre **le Mercosur** (Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay) et l'Union Européenne, plus nécessaires que jamais après la signature de **l'ALCA**, (l'accord de libre échange de l'ensemble des pays d'Amérique du nord et du sud signé à Québec cette année) et le risque d'une main mise totale des Etats Unis sur l'ensemble de l'Amérique du Sud. Olivio Dutra a souhaité que le Mercosur devienne plus qu'un simple marché commun, une entité politique régionale capable de peser, de choisir son propre modèle de développement social, et de nouer des relations fortes avec l'Union européenne pour équilibrer les rapports de force à l'échelle internationale.

Olivio Dutra est également revenu sur l'expérience du **budget participatif** débutée dans des villes comme Porto Alegre, et aujourd'hui menée à l'échelle de tout l'Etat du Rio Grande Do Sul. Lors de la conférence de presse tenue avec plusieurs des députés de ATTAC Institutions Européennes qu'il avait rencontré à Porto Alegre (Danielle Auroi, Alain Krivine, Harlem Désir , Francis Wurtz), Olivio Dutra a incité les députés européens à signer la déclaration finale du **Forum Parlementaire Mondial** qui s'est tenu dans le cadre du 1^{er} Forum Social Mondial et à soutenir les campagnes pour l'abolition de la dette et pour la taxe Tobin. Evoquant la préparation du **2ème** Forum Parlementaire Mondial qui se tiendra à Porto Alegre en 2002, il a invité les députés européens à y participer activement.

6 - Nouvelle résolution sur la taxe Tobin bientôt déposée aux Etats-Unis

Une nouvelle résolution demandant l'instauration d'une taxe sur les transactions financières internationales sera déposée à la Chambre des Représentants des Etats-Unis par le Congressman Peter DeFazio. Ce texte demande, à côté de la mise en place d'une taxe de type Tobin :

- La promotion de cette taxe par les Etats-Unis auprès de la Banque Mondiale, du FMI et des organisations internationales en incluant l'OCDE, le G8 et le G20
- Une réforme globale des institutions financières internationales.

Le dépôt de cette résolution devrait intervenir dans les prochaines semaines.

Vous pouvez consulter le texte de cette résolution sur le site de l'Appel mondial des parlementaires pour la taxe Tobin : <http://tobintaxcall.free.fr>

7 - Le PDG de la société de clearing Clearstream démis de ses fonctions – Interview de Denis Robert

Suite à la parution du livre "Révélation\$" de Denis Robert, journaliste, et d'Ernest Backes, ex-banquier luxembourgeois, une enquête judiciaire a été ouverte par le procureur du Luxembourg et le PDG de Clearstream, André Lussi, a été démis de ses fonctions le 15 mai dernier.

Les auteurs du livre avaient été auditionnés au Parlement européen à Strasbourg, en mars 2001, à l'invitation de l'intergroupe "Taxation du capital, fiscalité, mondialisation" et de Francis Wurtz Président du groupe GUE (Gauche Unitaire Européenne) ainsi qu'à l'Assemblée nationale en France, à l'invitation de la "Mission d'information sur les obstacles au contrôle et à la répression de la délinquance financière et du blanchiment de capitaux". Ils avaient notamment présentés les résultats de leur enquête qui a mis à jour l'existence, au sein de la société de compensation financière Clearstream, d'une double comptabilité, de comptes non déclarés ouverts par des banques impliquées dans des détournements de fonds (comme la MENATEP russe) ainsi que d'importants transferts de capitaux de provenance douteuse vers des paradis fiscaux. Au début de l'année, Clearstream avait dû reconnaître une "erreur de comptabilité" de 1000 milliards de dollars (!), l'amenant à réviser la présentation de ses comptes. C'est finalement la Deutsche Börse, société de bourse allemande qui a acquis 50% des parts de Clearstream qui a lâché André Lussi, le contraignant à la démission.

Cette démission et l'ouverture de l'enquête judiciaire sont les premières retombées concrètes du livre de Denis Robert et Ernest Backes. D'autres sont désormais nécessaires. L'incroyable tolérance dont a bénéficié cette société de clearing de la part des grandes banques européennes, (françaises, anglaises, allemandes etc.) qui l'ont fondé, comme de la part des organismes de contrôle bancaire des Etats n'a d'égal que l'inaction au cours de toutes ces années de la Commission européenne. A la suite d'une question posée par Harlem Désir sur les infractions graves à la directive de 1990 sur la lutte contre le blanchiment de capitaux au sein de la Communauté européenne, le Commissaire Fritz Bolkenstein, s'était contenté de répondre en avril 2001 que le Luxembourg avait transposé correctement la directive et que "la Commission n'a, à l'heure actuelle, aucune raison de penser que les autorités luxembourgeoises n'interviennent pas avec rigueur".

Dans un communiqué de presse, les eurodéputés Harlem Désir, Glyn Ford et Francis Wurtz, ont demandé à la Commission européenne « de prendre enfin toute la mesure des informations révélées par ce livre et de mener ses propres investigations sur l'absence manifeste de mise en oeuvre des dispositions de contrôle des établissements financiers prévues par la directive du 10 juin 1990. Nous attendons qu'elle veille à l'application effective de celle-ci par tous les Etats membres afin que soient réellement combattues les activités de blanchiment de capitaux au sein de l'Union européenne"

Interview de Denis Robert, auteur de Révélation\$

- La lettre des Parlementaires pour la Taxe Tobin : *La démission du PDG de Clearstream, André Lussi, est la première retombée concrète de la parution de votre livre...*

Denis Robert : « Je crois qu'il est très important de souligner le coup de tonnerre au Luxembourg, qu'a provoqué la démission d'André Lussi dans le milieu des politiques, des journalistes et surtout des banquiers. L'annonce d'une ouverture pour faits graves, qui vont du blanchiment d'argent aux caisses noires, en passant par les détournements de fonds, s'est accompagnée de la suspension des principaux dirigeants. Huit personnes ont été mises en causes. Les démissions de David Cowan,

Directeur de la communication et du responsable du service juridique révèlent un profond malaise. Clearstream continue à communiquer sur le fait que tout va bien mais ils n'arriveront plus à éteindre l'incendie. L'ouverture de cette information signifie qu'il y avait matière à et c'est un fait historique pour le Luxembourg. Mais attention, si l'on prend André Lussi ou les principaux dirigeants comme responsables, on se trompe. Dès 1992 de très honorables banques allemandes, britanniques, françaises, italiennes, américaines... étaient clients de Clearstream et possédaient des comptes non publiés.

- Cette démission est la preuve de la justesse de vos révélations, contrairement au démenti que certains ont opposé :

Denis Robert : Tout ce que l'on a révélé dans notre livre s'est avéré fondé, à savoir l'existence d'un sous-système déconnecté du système principal qui a proliféré. Pour la première fois de l'histoire judiciaire, on est face au repérage concret d'une finance parallèle et les sommes en jeu sont gigantesques. D'après des informaticiens, environ 15% des sommes passaient par le sous-système en 1992. En l'an 2000, ce sont environ 7500 milliards d'euros qui sont passés par ce sous-système. C'est le plus grand scandale financier du siècle. En dehors de quelques observateurs privilégiés, personne dans le monde médiatique, politique ou judiciaire n'a encore pris la mesure de la gravité de cette affaire. Il n'y a que le monde bancaire qui l'ait réalisé et qui essaye soit de minimiser, soit de nier. Mais la méthode Coué ne peut plus marcher.

- Quelle a été, selon vous, la stratégie de la Deutsche Börse dans cette affaire ?

Denis Robert : L'objectif des Allemands est de racheter l'ensemble des parts de Clearstream. Pour l'instant 50% sont détenus par elle tandis que les 50% autres appartiennent à Cedel (conglomérat regroupant 92 banques). La Deutsche Börse voudrait rapatrier l'activité de clearing en Allemagne. Quant à Euroclear (l'autre société de clearing basée à Bruxelles), elle pousse pour que Clearstream vienne à Bruxelles. Si Clearstream devait quitter le Luxembourg, ce serait un choc économique terrible pour ce pays, d'où une campagne violente et systématique de dénigrement contre le livre, le film (diffusé sur Canal Plus, *ndlr*) et moi.

- C'est-à-dire ?

Denis Robert : Six plaintes ont été déposées contre moi, dont celle de la Banque Générale du Luxembourg et de la MENATEP, demandant des sommes gigantesques de dommages et intérêts. Ces plaintes ne reposent sur rien. La stratégie de Clearstream est habile : chaque fois que des journalistes ont voulu enquêter, les dirigeants appellent le rédacteur en chef, portent plainte... afin de réussir à rejeter le discrédit sur moi. Ernest Backes a aussi contre lui 5 ou 6 plaintes.

- D'après vous, quelles seront les suites données à l'ouverture de cette enquête ?

Denis Robert : Depuis le 7 Juin, les perquisitions au siège de la société ont débuté. Mais nous sommes aujourd'hui confronté au problème de l'absence d'une justice européenne. Ce sera donc à chaque pays de s'intéresser à cette affaire. Or, par exemple et jusqu'à présent les Banques centrales ferment les yeux. Jean-Claude Trichet (Gouverneur de la Banque de France) a régulièrement fait des conférences pour Clearstream et on ne peut donc pas manquer de s'interroger sur son indépendance par rapport à cette société de clearing.

Ce sera donc aux Parquets et aux Missions d'enquête parlementaire de poser le problème. Il faut rappeler que les gens lésés, ce sont les Etats et les contribuables. C'est donc aux représentants de ces Etats de servir de révélateur. Mais c'est vrai que quand on voit la réponse qui a été faite par la Commission européenne à la question posée par Harlem Désir, il y a de quoi hurler. »

Interview réalisée par Elsa Jacquemin

[La Lettre des parlementaires pour la taxe Tobin a été réalisée par Elsa Jacquemin, Elodie Sergent et Philippe Burguière](#)